

LIVRET D'ACCUEIL

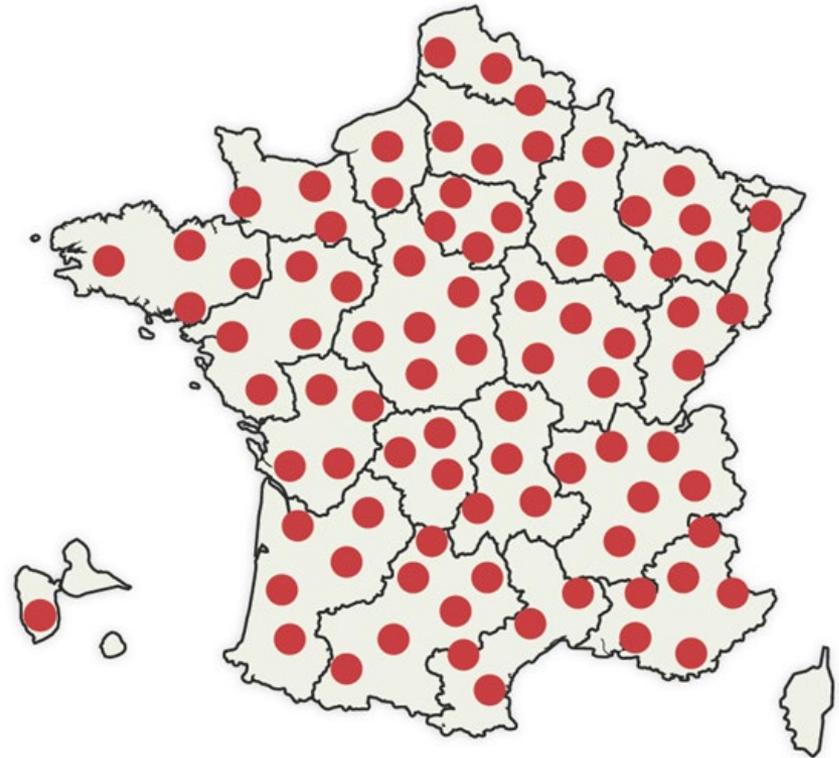
CER
GAMBERONI



CER RÉSEAU

L'association des Centres d'Education Routière, est un réseau d'écoles de conduite, créé en 1983 et regroupant des professionnels dont le premier métier est de former des futurs conducteurs.

L'objectif principal de CER réseau est de participer activement à l'amélioration de la sécurité routière de l'ensemble des usagers de la route.



L'ÉQUIPE DU CER GAMBERONI

CHARGÉ(E) DES RELATIONS AVEC LES ÉLÈVES

Christophe GAMBERONI



RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Peggy GAMBETTI



REFERENT HANDICAP

Christophe GAMBERONI



NOS ENSEIGNANTS

Sandra MORITZ
Formations dispensées
- VOITURE
-



LAISNAY-GUILLET François
- Voiture
-Formateur d'enseignants
-



PELLINI Rafaele
Formations dispensées
- Voiture
-



Olivier BOMMERSBACH
Formations dispensées
- VOITURE
- MOTO, cyclo



Céline DOLLEN
Formations dispensées
- Voiture
-



Armelle SIMON
Formations dispensées
- Voiture
-



L'ÉQUIPE DU CER GAMBERONI

NOS ENSEIGNANTS



Peggy GAMBETTI
Formations dispensées
- VOITURE
-

Auréli MARX
Formations dispensées
- VOITURE
- MOTO, cyclo



Christophe GAMBERONI
- Voiture
-Formateur d'enseignants
- moto, cyclo, remorques
-



Gaël, TRUSCH
Formations dispensées
- Voiture
-Remorque
-



Auréli SOUCHAY
Formations dispensées
- Voiture
-



Sandy MORELLI
Formations dispensées
- Voiture
-

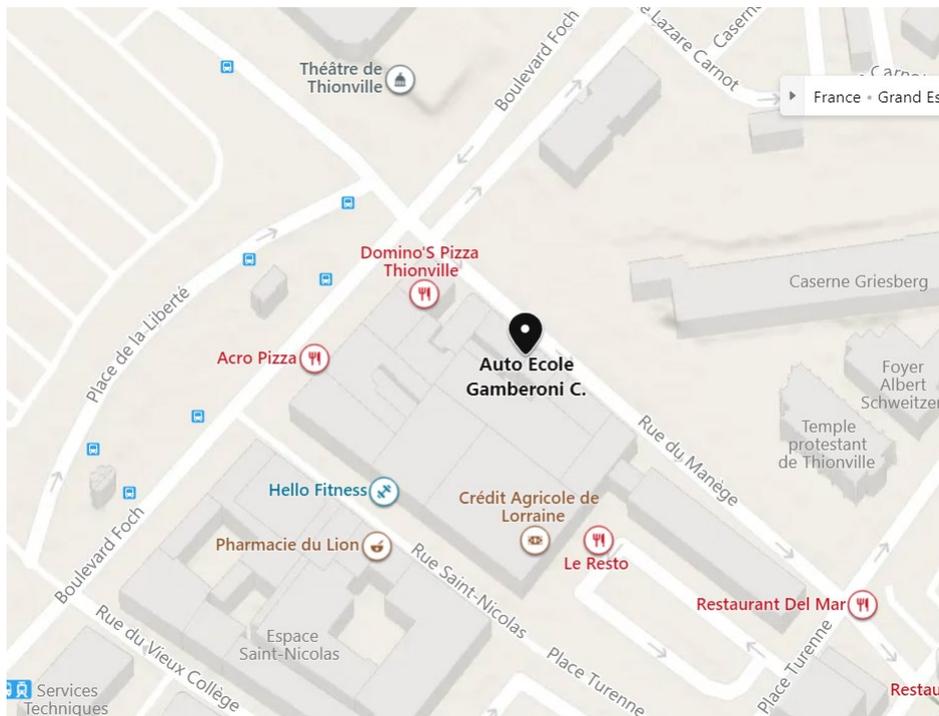


INFOS PRATIQUES

PLAN D'ACCES



Notre établissement est situé au:
28, rue du manège à THIONVILLE



- Face au théâtre municipal.
- Parking gratuit (500 places) à 50 mètres.
- Gare routière à 50 mètres.

RESTAURATION A PROXIMITE

Vous trouverez de nombreux commerces à moins de 2 minutes du centre dans un budget de moins de 10€.

NOS MOYENS à votre disposition

De la formation à distance comme cours de code en visio et tests en ligne.



Des véhicules types Clio de moins de 12 mois régulièrement entretenus



Une salle équipée de moyen multimédia: Vidéo projecteur, box pédagogique, ...



Un simulateur de conduite pour une progression optimale



Une conseillère en formation pour vous accompagner dans votre projet de formation.



NOS FORMATIONS



PERMIS BOÎTE AUTOMATIQUE

LE B(78)

- Une formation de base de 13 heures minimum;
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR

LE CODE EN LIGNE

Afin d'améliorer la préparation à l'examen du code de la route et du permis de conduire, accédez à la plate-forme CER de cours et tests en ligne.



PERMIS B 18 ANS

VÉHICULES AUTOMOBILES

- Véhicule \leq 3500 kg
- 8 passagers (conducteur non compris)
- Remorque $<$ 750 kg
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans

Filière TRADITIONNELLE

- Une formation de base de 20 heures minimum

Filière AAC

LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE



- Dès 15 ans
- De l'expérience avec un accompagnateur;
1 an minimum de conduite et 3000 km minimum
- un rendez-vous préalable et 2 rendez-vous pédagogiques;
- le permis dès 17 ans et demi (conduite seul(e) à 18 ans);
- une réduction de la période probatoire à 2 ans;

Filière CONDUITE SUPERVISÉE

- À partir de 18 ans
- De l'expérience avec un accompagnateur;
- Un rendez-vous préalable;

FORMATIONS PARTICULIERS



PERMIS **AM** 14 ANS

2 ROUES OU 3 ROUES À MOTEUR

- Cylindrée ≤ 50 cm³
- Puissance ≤ 4 kW
- Vitesse ≤ 45 km/h
- Avoir l'ASSR 1 ou 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans



PERMIS **A1** 16 ANS

MOTOCYCLETTES 125 CM³ AVEC OU SANS SIDE-CAR OU TRICYCLES À MOTEUR

- Formation de 20 heures minimum
- Cylindrée ≤ 125 cm³
- Puissance ≤ 11 kW
- Tricycles puissance ≤ 15 kW
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans

FORMATION **7 HEURES**

20 ANS

- Formation 7 heures
- + de 21 ans pour Tricycle puissance ≤ 15 kW
- Avoir le permis B depuis 2 ans



PERMIS **A2** 18 ANS

MOTOCYCLETTES AVEC OU SANS SIDE-CAR

- Formation de 20 heures minimum
- Cylindrée ≥ 125 cm³
- Puissance ≤ 35 kW
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans

FORMATION **A1 VERS A2**

18 ANS

- Formation de 15 heures
- Cylindrée ≥ 125 cm³
- Puissance ≤ 35 kW
- Avoir le Permis A1



FORMATION **PASSERELLE A2 VERS A**

20 ANS

MOTOCYCLETTES AVEC OU SANS SIDE-CAR

- Formation de 7 heures
- Puissance ≥ 35 kW
- Tricycles puissance ≥ 15 kW
- Avoir le Permis A2 depuis 2 ans

NOS FORMATIONS



PERMIS BE 18 ANS

- Remorque > à 750 kg
- Somme des PTAC > 4250 kg
- Avoir permis B
- Validité 15 ans

LE CODE EN LIGNE

Afin d'améliorer la préparation à l'examen du code de la route et du permis de conduire, accédez à la plate-forme CER de cours et tests en ligne.



PERMIS B * 18 ANS

VÉHICULES AUTOMOBILES

- Véhicule ≤ 3500 kg
- 8 passagers (conducteur non compris)
- Remorque < 750 kg
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans

Filière TRADITIONNELLE

- Une formation de base de 20 heures minimum

Filière AAC

LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE



- Dès 15 ans
- De l'expérience avec un accompagnateur;
1 an minimum de conduite et 3000 km minimum
- un rendez-vous préalable et 2 rendez-vous pédagogiques;
- le permis dès 17 ans et demi (conduite seul(e) à 18 ans);
- une réduction de la période probatoire à 2 ans ;

Filière CONDUITE SUPERVISÉE

- À partir de 18 ans
- De l'expérience avec un accompagnateur;
- Un rendez-vous préalable ;



PERMIS BOÎTE AUTOMATIQUE

LE B(78)

- Une formation de base de 13 heures minimum;
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR

INFOS PRATIQUES

FORMATIONS 2 & 3 ROUES



>> Formations dispensées



PERMIS AM



PERMIS A1



PERMIS A2



PERMIS A

Notre école de conduite dispose d'une **piste** située à **CATTENOM**

Elle se situe à **10 km** (soit **15 min** de l'école de conduite)

Le point de RDV se fait toujours à l'école de conduite:

20 avenue des nations à Yutz

Engagé dans une démarche qualité, le **CER GAMBERONI** met à votre disposition un enseignant expert pour un groupe de **4** élèves maximum lors des **cours de maniabilité sur plateau**, et un groupe **3** élèves maximum lors des **cours de circulation**.



POURQUOI CHOISIR **LA CONDUITE** **ACCOMPAGNÉE ?**

1/ Se former dans la durée

Formation accessible à **partir de 15 ans** avec un passage d'examen **dès 17 ans et demi !**

PHASE 1 : FORMATION INITIALE

Une **évaluation** préalable
Une **formation théorique**
Un **examen théorique**
Une **formation pratique** (20h de cours minimum)

PHASE 2 : CONDUITE ACCOMPAGNÉE

Un **rendez-vous préalable** d'une durée minimum de 2h
Une phase de conduite d'un an minimum sur au moins **3000 km**, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateurs
Deux rendez-vous pédagogiques de 3h au cours de la phase de conduite

2/ Augmenter ses chances de réussite

74% de taux de réussite contre 55% pour la filière B traditionnelle
La conduite accompagnée garantie une **meilleure sécurité**





POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

3/ Les avantages

ASSURANCE

- Avantages tarifaires des compagnies d'assurance
- Surprime de la 1^{ère} année diminuée de 50%
- Suppression de la surprime la 2^{ème} année si l'élève n'a occasionné aucun accident

PERMIS PROBATOIRE

Période probatoire réduit à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle

MOINS D'ACCIDENT

Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite

LES ACCOMPAGNATEURS DOIVENT

- être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption
- obtenir l'accord de l'assureur
- ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, stupéfiants...)
- être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite
- participer à l'évaluation de la dernière étape de la formation

DOCUMENTS À PRÉSENTER LORS D'UN CONTRÔLE ROUTIER

- le formulaire de demande de permis « 02 » ou sa copie
- le livret d'apprentissage AAC
- le disque « Conduite Accompagnée » apposé à l'arrière du véhicule
- le permis de conduire de l'accompagnateur

BON À SAVOIR





APPRENDRE GRÂCE À LA CONDUITE SUPERVISÉE

QU'EST-CE QUE LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

La conduite supervisée permet d'acquérir **plus d'expériences pratiques** en complétant sa formation initiale par une phase de conduite accompagnée.

>> C'est au terme de **20h de conduite minimum** avec l'enseignant que la Conduite Supervisée peut réellement commencer !

Elle débute par un **rendez-vous préalable** en présence de **l'enseignant** et **du futur accompagnateur**, au moment où l'enseignant estime que l'élève est **prêt à conduire** avec son accompagnateur. L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite accompagnée.

>> **1000 km** à parcourir pour **PRATIQUER** et **APPRÉHENDER SEREINEMENT** l'examen du permis de conduire !

LES AVANTAGES DE LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

- Acquérir plus d'expériences de conduite & approfondir ses acquis
- Augmenter ses chances de réussite lors de l'examen pratique





APPRENDRE GRÂCE À LA CONDUITE SUPERVISÉE

LES CONDITIONS ?

- Avoir **18 ans ou plus**
- Obtenir l'**accord de l'assureur du véhicule**
- Avoir réussi l'**examen théorique** du code de la route
- Avoir suivi une **formation pratique** avec un enseignant expert de l'école de conduite (**20 heures minimum**)
- Bénéficier d'une **évaluation favorable** de la part de son enseignant de la conduite

QUAND CHOISIR LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

- >> Au moment de votre **inscription**
- >> **Suite à un échec** lors de votre examen pratique

CONDITIONS POUR L'ACCOMPAGNEUR

- Être titulaire du **permis B depuis au moins 5 ans** (sans interruption)
- Obtenir l'**accord de son assureur**
- **Figurer dans le contrat** signé avec l'école de conduite

A NOTER

Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.

INFOS COMPLÉMENTAIRES

Comme pour le permis B classique, la **période probatoire est de 3 ans** (6 points à l'obtention du permis et 12 points au bout de 3 ans sans infraction)

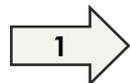
L'élève ne bénéficie pas nécessairement de tarifs préférentiels en souscrivant son assurance « jeune conducteur »



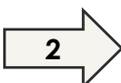
PARCOURS DE FORMATION PERSONNALISÉ

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE L'ÉLÈVE

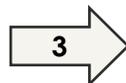
Nom :
Prénom :
Type de permis :



Evaluation de départ:
 Ordinateur
 Simulateur
 Sur route



Inscription et Mise en place d'un planning prévisionnel



Formation théorique
- Cours de code
Heures min. à effectuer :
- Tests
Heures min. à effectuer :

Alternance de théorie et de pratique



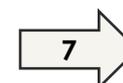
Examen Théorique



Formation pratique
Heures min. à effectuer :
Leçons sur simulateur:



Conduite accompagnée
 Conduite supervisée



Examen Blanc



Examen pratique

COURS OBLIGATOIRES

PARCOURS THÉORIQUE

La formation théorique portant sur des **questions « d'entraînement au code »** peut être suivie à votre rythme, soit :

- dans **l'école de conduite** avec un **support média** ou avec un **enseignant**
- via **Internet (code en ligne CER)** et cours de code en visio.

PARCOURS PRATIQUE

Pendant la phase pratique, vous serez amené(e) à **circuler** :

- **en ville**
- **en rase campagne**
- **sur autoroute**
- **par temps dégradé le cas échéant (pluie, brouillard, neige...)**
- **de nuit**

Votre présence est fortement recommandée pour les cours collectifs sélectionnés. Ces cours sont dispensés en présentiel ou en visio par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

THÈMES :

- L'arrêt et le stationnement
- Les croisements et les dépassements
- La connaissance de la réglementation générale du permis de conduire
- L'éco-conduite
- Les priorités
- Alcool et stupéfiants
- Défaut de port de la ceinture de sécurité
- Les règles de circulation
- La signalisation
- Les comportements dans les tunnels
- La visibilité
- La prise de conscience des risques
- Le respect des autres usagers – Le partage de l'espace public
- Vitesse
- Distracteurs
- Spécificités du 2 roues**

CER GAMBERONI

28, rue du manège – THIONVILLE-



HORAIRES DES COURS DE CODE *

LUN. 18h00 [en visio](#)
 MAR. 18h00 [en visio](#)
 MER. 14h00 en présentiel
 JEU. 18h00 [en visio](#)
 VEN. 18h00 en présentiel



HORAIRES DES TESTS DE CODE

	<u>MATIN</u>	<u>APRÈS-MIDI</u>
LUN.	09h00 – 11h00	13h00 – 18h00
MAR.	09h00 – 11h00	13h00 – 18h00
MER.	09h00 – 11h00	13h00 – 18h00
JEU.	09h00 – 11h00	13h00 – 18h00
VEN.	09h00 – 11h00	13h00 – 18h00
SAM.	09h00 – 11h00	13h00 – 18h00



HORAIRES DES COURS DE CONDUITE

	<u>MATIN</u>	<u>APRÈS-MIDI</u>
LUN.	08h00 – 12h00	13h00 – 19h00
MAR.	08h00 – 12h00	13h00 – 19h00
MER.	08h00 – 12h00	13h00 – 19h00
JEU.	08h00 – 12h00	13h00 – 19h00
VEN.	08h00 – 12h00	13h00 – 19h00
SAM.	08h00 – 12h00	13h00 – 16h00

***Les cours de code sont dispensés en présentiel et en visio par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.**

TOUT SAVOIR SUR L'ÉVALUATION DE DÉPART

Durée :
Entre 45 min
et 1h00

LES OBJECTIFS

L'évaluation de départ permet d'**estimer** le **nombre d'heures** dont l'élève aura besoin pour obtenir son permis de conduire dans les meilleures conditions d'apprentissage, et ainsi qu'une proposition chiffrée

LE MOYEN UTILISÉ



SIMULATEUR

Evaluation réalisée sans formateur

LES COMPÉTENCES EVALUÉES

- vos **prérequis** en matière de **connaissances des règles du code de la route** et en matière de conduite d'un véhicule ;
- vos expériences vécues en tant qu'utilisateur de la route ;
- vos compétences **psychomotrices** ;
- vos **motivations**.

TOUT SAVOIR SUR L'ÉVALUATION DE DÉPART

Durée :
Entre 45 min
et 1h00

LES OBJECTIFS

L'évaluation de départ permet d'**estimer** le **nombre d'heures** dont l'élève aura besoin pour obtenir son permis de conduire dans les meilleures conditions d'apprentissage, et ainsi qu'une proposition chiffrée

LE MOYEN UTILISÉ



VÉHICULE

Évaluation réalisée avec formateur
Évaluation en **situation réelle** où le formateur utilise une grille d'évaluation

LES COMPÉTENCES EVALUÉES

- vos **prérequis** en matière de **connaissances des règles du code de la route** et en matière de conduite d'un véhicule ;
- vos expériences vécues en tant qu'utilisateur de la route ;
- vos compétences **psychomotrices** ;
- vos **motivations**.

LES ENJEUX DES FORMATIONS AUX PERMIS DE CONDUIRE



ENJEUX & OBJECTIFS

L'obtention du permis de conduire est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du **plaisir de conduire**, l'utilisation d'un véhicule est souvent **indispensable** pour les études, le travail ou les loisirs.

>> ROULER EN SÉCURITÉ EST DONC UNE NÉCESSITÉ POUR TOUS QUELQUE SOIT LE VÉHICULE UTILISÉ.

L'objectif principal des écoles de conduite du réseau CER est **d'amener tout élève vers la réussite**, en transmettant à chacun la maîtrise de compétences en termes de **savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir**.

Apprendre à conduire est une **démarche éducative exigeante** devant être prise au sérieux et avec assiduité.

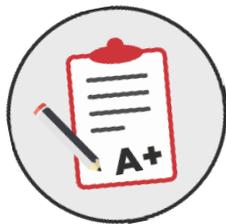
Comment sont évalués vos progrès ?

A l'aide de **grilles de progression** permettant de valider vos acquis !

L'enseignant évalue vos **savoirs comportementaux, techniques et environnementaux** au fil de votre apprentissage.

Des **évaluations** tout au long de votre parcours vous permettront également de **mesurer vos progrès** et ainsi vous présenter aux épreuves du permis de conduire lorsque **l'ensemble des compétences requises seront validées et qu'examen blanc sera effectué**.





TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN THÉORIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

L'épreuve théorique (ou "code") est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'épreuve pratique des catégories B-A1-A2-BE. Quelle que soit la catégorie de permis visée, cette épreuve est obligatoire.

Déroulement

L'épreuve du Code de la route a été privatisée. Désormais, l'épreuve ne se passe plus en Préfecture avec un inspecteur mais chez l'un des opérateurs privés qui ont l'agrément pour faire passer l'examen. L'examen coûte 30€, dure environ 30 minutes, avec 40 questions dont 4 vidéos, l'épreuve se passe sur tablette ou ordinateur individuel.

Pour s'inscrire à l'examen, il suffit d'avoir un numéro NEPH valide, qui vous est fourni lors de l'enregistrement de votre dossier sur l'ANTS.

Obtention du "code"

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Validité

La réussite au "code" est valable pendant cinq ans et permet de se présenter au maximum cinq fois aux épreuves pratiques. Un candidat déjà titulaire d'une catégorie du permis de conduire est dispensé de se présenter à cette épreuve pendant cinq ans à compter de la date de réussite à l'épreuve en circulation, toujours dans la limite de cinq présentations aux épreuves pratiques.

Des règles à connaître tout au long de la vie

La connaissance des règles de sécurité est une condition nécessaire pour votre sécurité mais aussi celle des autres usagers de la route. Le Code de la route doit être connu non seulement pour l'examen mais également être retenu et appliqué tout au long de la vie du conducteur, c'est l'assurance d'une meilleure sécurité pour tous sur les routes.

La routine de la conduite, le temps écoulé depuis la formation au permis, mais également des modifications du Code de la route peuvent contribuer à oublier ou méconnaître certaines règles. Chacun est encouragé à se former tout au long de sa vie pour rester un conducteur exemplaire.



TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : **l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.**

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des **textes réglementaires et instructions précises** qui en fixent les modalités. L'épreuve dure 32 minutes,

Cette évaluation consiste en un **bilan des compétences** nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une **conduite en sécurité**, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à **valoriser vos acquis comportementaux** plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un **inventaire des points positifs et des points négatifs** restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

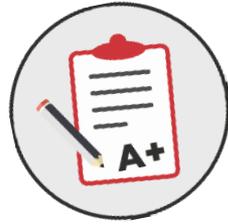
À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une **grille d'évaluation.**

Votre école de conduite vous accompagne à l'examen et l'enseignant de la conduite est présent à l'arrière du véhicule.

CRITÈRES D'ÉVALUATION



- Réaliser un parcours empruntant des **voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier.**
- **Suivre un itinéraire** ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de **manière autonome**, pendant une durée globale d'environ cinq minutes.
- Réaliser **1 manœuvre.**
- Procéder à la **vérification d'un élément technique** à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et répondre à une **question en lien avec la sécurité routière** et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours.
- Appliquer les **règles du code de la route**, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs.
- Adapter votre conduite dans un souci **d'économie de carburant** et de **limitation de rejet de gaz à effet de serre.**
- Faire preuve de **courtoisie** envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.



TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN PRATIQUE DU PERMIS A2

L'examen pratique comprend deux phases :

Une épreuve hors circulation de 18 minutes qui comprend une vérification du véhicule, un test de maniabilité (maîtrise de la moto sans l'aide du moteur, à allure lente et à allure normale).

Une épreuve en circulation de 35 minutes, si la première épreuve s'est conclue positivement, qui explore huit domaines de compétence : utiliser les commandes, prendre l'information, analyser et décider, communiquer, diriger son véhicule, adapter son allure, utiliser la chaussée et maintenir les espaces de sécurité

ISSUE DES EPREUVES

À l'issue des épreuves, l'examineur délivre un certificat d'examen du permis de conduire. Si le résultat est favorable, le certificat d'examen vaut titre de conduite pendant 4 mois, en attendant la délivrance du permis de conduire définitif.

Il permet au conducteur de conduire seulement sur le territoire national.



Source:

www.securite-routiere.gouv.fr



Pour la catégorie BE, l'examen doit permettre de contrôler l'acquisition des connaissances théoriques et pratiques nécessaires à la conduite d'un ensemble de véhicules de la catégorie BE en sécurité.

L'apprentissage des règles élémentaires de sécurité sera développé afin de traiter aussi bien la sécurité liée à l'ensemble en marche qu'à l'ensemble à l'arrêt (attelage, dételage, chargement, freinage, conditions de stabilité, déchargement...).

Après réussite au code, vous passez l'examen pratique comprend successivement:

- une épreuve hors circulation (HC) d'admissibilité
- et une épreuve en circulation (CIR).
- La durée totale est de 60 minutes.
- L'épreuve en circulation seule (en cas d'échec à l'épreuve CIR, le bénéfice de l'épreuve HC est conservé) est de 30 minutes.

TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN PRATIQUE DU PERMIS BE

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Épreuve hors circulation

Elle est composée de plusieurs exercices :

- un test sur les vérifications courantes de sécurité,
- l'attelage et le dételage d'un ensemble,
- une interrogation orale pour vérifier vos connaissances des règles de sécurité,
- un exercice de maniabilité pour s'assurer de votre aptitude à réaliser une manœuvre en marche arrière en décrivant une courbe.

Épreuve en circulation

L'épreuve se déroule sur des itinéraires variés.

Elle permet de vérifier que le candidat :

- respecte le code de la route,
- peut circuler en sécurité pour lui et les autres usagers de la route,
- prend en compte les spécificités de la conduite d'un ensemble de véhicules,
- maîtrise les commandes et la manipulation de son véhicule,
- est suffisamment autonome dans la réalisation de son trajet.

DROITS ET DEVOIRS DU STAGIAIRE

- Le stagiaire doit prendre connaissance du règlement intérieur et s'y conformer.
- Chaque stagiaire est tenu au respect de la discrétion professionnelle (à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement).
- Chaque stagiaire se doit de respecter des règles d'hygiène et de civilité.
- Le stagiaire étant acteur de sa formation, la richesse de celle-ci dépendra de son dynamisme propre et de son implication personnelle.

MODALITES D'ACCES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- Le stagiaire sera accueilli sur rendez-vous au 28 rue du manège à Thionville (tél.:03.82.59.29.28)
- Monsieur Christophe GAMBERONI est le référent handicap, ce qui lui permet d'avoir des connaissances sur ceux-ci et pouvoir vous guider sur la possibilité et la mise en place des formations envisageables au sein de l'établissement ou de vous orienter vers un partenaire handicap.



Nous pouvons vous remettre, sur simple demande, les éléments suivants :

- Le bilan annuel de nos résultats & taux de réussite par formation;
- Une synthèse des résultats des questionnaires de satisfaction.

En cas de litige à raison du présent contrat, l'Elève peut exercer un recours amiable auprès de CER GAMBERONI

- Ce recours doit être formé par lettre recommandée avec avis de réception.
- CER GAMBERONI s'engage à apporter une réponse écrite dans le délai de sept (7) jours ouvrables à compter de la réception de la lettre de recours amiable de l'Elève.
- La réponse écrite de CER GAMBERONI est adressée à l'Elève par lettre recommandée avec avis de réception.



**GARANTIES
FINANCIÈRES**

FORMATION POST-PERMIS

La formation post-permis, à effectuer entre le 6ème et le 12ème mois de la date anniversaire de l'obtention de votre permis (la date du permis de conduire, à ne pas confondre avec la date d'édition du titre ou la date de l'examen), permet de réduire votre période probatoire jusqu'à 1 an. Ainsi vous pouvez retirer votre "A" plus rapidement et surtout bénéficier de votre capitale de 12 points plus tôt.

Pour être éligible a cette réduction de période probatoire, au delà du délai de 6 à 12 mois après l'obtention de votre permis de conduire, vous devrez n'avoir commise aucune infraction au jour de votre formation post-permis.

Cette formation post-permis se déroule sur une journée de 7h ou plusieurs thématique de sécurité routière seront abordé lors d'un échange constructif entre les participant et l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière. Au delà de l'ambiance studieuse de ces rencontre post-permis, l'intervenant saurant rendre cette journée ludique et agréable afin que se stage post-permis reste un bon souvenir en plus de vous avoir été utile tout au long de votre vie de conducteur.

Durée Permis Probatoire	
Permis traditionnel	3 ans
Permis traditionnel + stage post-permis	2 ans
Conduite accompagnée	2 ans
Conduite accompagnée + Stage post-permis	18 mois

REDUCTION DE LA PERIODE DU PERMIS PROBATOIRE

Formation POST-PERMIS



POUR LES NOUVEAUX TITULAIRES D'UN PERMIS DE CONDUIRE
OBTENU À PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2019

**COMMENT RACCOURCIR LE DÉLAI POUR
ACQUÉRIR SES 12 POINTS AVEC
"UNE FORMATION POST PERMIS" ?**



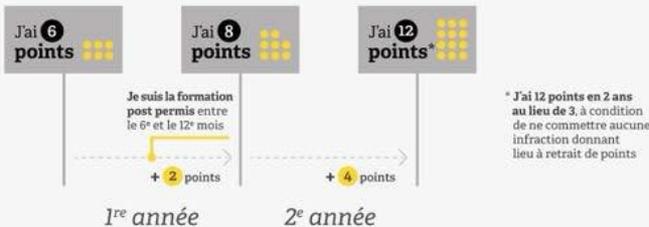
CAS N°1 :

J'ai eu le permis en conduite traditionnelle

SANS
la formation post permis



AVEC
la formation post permis



POUR LES NOUVEAUX TITULAIRES D'UN PERMIS DE CONDUIRE
OBTENU À PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2019

**COMMENT RACCOURCIR LE DÉLAI POUR
ACQUÉRIR SES 12 POINTS AVEC
"UNE FORMATION POST PERMIS" ?**



CAS N°2 :

J'ai eu le permis en conduite accompagnée

SANS
la formation post permis



AVEC
la formation post permis



FINANCEMENTS

**BÉNÉFICIEZ
D'UNE AIDE DE
FINANCEMENT
AVEC VOTRE
CPF !***

CER
C'EST RÉUSSIR



PARLONS-EN !

**mon
CompteFormation**
gouv.fr

Modalités détaillées dans la publication

* Cette école de conduite CER peut former les salariés sous contrat de travail, ainsi que les demandeurs d'emploi qui ont acquis des heures de formation sur leur Compte Personnel de Formation (CPF). Le CPF peut en effet être mobilisé pour financer tout ou partie du permis de conduire de la catégorie B, en fonction du nombre d'heures de formation cumulées au fil des années travaillées.



**1€ / JOUR
= 1 PERMIS
AU CHOIX !***

Plus d'infos sur
CER.ASSO.FR



PARLONS-EN !

CER
C'EST RÉUSSIR



Mes aides
Pôle emploi

CONTACT

CER GAMBERONI

28, rue du manège

57100 THIONVILLE

cergamberoni@gmail.com

03.82.59.29.28

Pour tout renseignement, notre agence vous accueille:

Le LUNDI de 9h00 à 11H30 et de 13h00 à 18h30

Le MARDI de 9h00 à 11H30 et de 14h00 à 18h30

Le MERCREDI de 9h00 à 11H30 et de 13h00 à 18h30

Le JEUDI de 9h00 à 11H30 et de 13h00 à 18h30

Le VENDREDI de 9h00 à 11H30 et de 14h00 à 18h30

Le SAMEDI de 9h00 à 12h00

N° D'AGRÉMENT : 2105700150

CER 
C'EST RÉUSSIR